ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs

Question écrite n° 23453

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les problèmes qui touchent la filière porcine depuis un an. A l'occasion du Salon de l'agriculture et lors de l'assemblée générale de la Fédération nationale porcine, il avait annoncé des mesures conjoncturelles (fonds d'allégement des charges et Stabiporc). Or, aujourd'hui, les décisions concernant le FAC ne sont toujours pas prises. Il lui demande donc de l'informer sur ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le marché porcin français a traversé jusqu'à cet été une période d'incertitude qui s'est traduite par un niveau de prix faible. Ainsi, en tenant compte des diverses bonifications perçues par les éleveurs de porcs en plus du prix de base, le prix de vente des porcs charcutiers s'est situé à 1,20 EUR/kg de carcasse, alors que le coût de production s'élève à environ 1,30 EUR/kg de carcasse. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a mis en oeuvre rapidement un dispositif de soutien à la filière porcine française. Pour aider les éleveurs en situation délicate, une mesure de soutien de trésorerie a été instaurée. Un groupe de banques privées a été rassemblé afin d'assurer une ouverture de lignes de trésorerie spécifiques pour les exploitations. Les prêts sont consentis par les banques aux conditions les plus favorables offertes actuellement par le marché, pour un montant de 60 millions d'euros. Les pouvoirs publics ont également accompagné les mesures de promotion conduites par la profession. D'autre part, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a fait des propositions aux instances communautaires pour faire évoluer la gestion communautaire des crises de ce secteur. Ce point est inscrit dans le compromis sur la réforme de la politique agricole commune. La commission fera des propositions dans ce sens en 2004. Enfin, pour assurer l'avenir de cette filière, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a commandé une mission d'audit à une équipe de quatre hauts fonctionnaires. Pour donner suite au rapport qui m'a été rendu récemment, trois groupes de travail ont été mis en place afin de favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques de nature à tracer des perspectives d'avenir pour cette filière.

Données clés

Auteur : M. Léon Vachet
Circonscription : Bouches-du-Rhône (15e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23453
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6232

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE23453

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 287